L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI, 20 OCTOBRE 1892.

THEATRE DE L'OPERA.

Robert le Diable, début de Mlle Jane Meyer.

Ce soir reprise de *Robert le Diable*, où M. Raynaud tient un rôle qui compte parmi les plus brillants de son répertoire. Celui de Bertram lui a valu, lors de sa nouveauté, de chaleureux applaudissements auxquels nous nous associons. C'est vous dire que la soirée a été fort aimable ; ce qui nous a fait regretter plus encore de n'en voir entendre qu'une partie. Nous n'avons pas voulu laisser paraître ce numéro sans constater ainsi ce succès sur lequel nous reviendrons.

Oh ! ma tete !

Le Preston's HEAD-ACHE guérira tout mal de tête et ne guérira aucun autre mal ; c'est ce qu'il accomplira. On le garantit ; tous les pharmaciens en vendent.

Lalitte est mort en laissant une belle fortune.

Cette fortune, il l'a commencée en ramassant une épingle. Et d'épingle en épingle, il a fini par faire sa police.

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vaches laitières! Vaches laitières!

A L'ENCAN, JEUDI.

JEUDI, 20 OCTOBRE, A 11 heures A M., au No 38 rue Ste-Marie, près Rousseau, il sera vendu pour le compte de qui cela concerne—

Douze vaches toutes fraîches laitières, toutes jeunes mélangées Jerseys, Holstein et Durham.

Conditions—Moitié de comptant, cinquante pièces comptant ; au-dessus de cinquante piastres, à soixante jours de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
18 oct—3f

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. B. Lamonstier.

No 33,818.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. A. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dûment rendu dans l'affaire ci-dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Feydras, Prytania, Melpomène et Saint-Charles. Le lot mesure 29 pieds 3 pouces et 1 ligne de front sur la rue Feydras, sur 151 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant F. X. Rabasse, notaire public.
12oct—12 19 26 nov2 9 16

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Rantissement rémunérateur.
Propriété de choix dans le Sixième District.

Le beau et attrayant cottage double Nos 1,213 et 1,215 rue Magnolia.

Aussi : bagues en diamants, bracelets, bijouterie, etc.

Ia re Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres.

No 36,758.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 139 rue Camp.—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de la Hon. Cour de l'Etat St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1891 et un autre le 12 octobre 1892 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dûment rendus dans l'affaire ci-dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Feydras, Prytania, Melpomène et Saint-Charles. Le lot mesure 29 pieds 3 pouces et 1 ligne de front sur la rue Feydras, sur 151 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant F. X. Rabasse, notaire public.
12oct—12 19 26 nov2 9 16

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Marigny.

Succession de Mme Rodolph Müller.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans la cour de l'Hôtel de Ville, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dûment rendu dans l'affaire ci-dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan :

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans cette ville, sur les rues Marigny, Rond ville Bellerive et Desmazellières, mesurant 31' 5" de front à Marigny sur 100 pieds de profondeur. Les bâtisses sont connues sous le numéro 1,216 de la rue Marigny.

Conditions—Comptant. Acte aux frais de l'acquéreur. A. G. Seghers, notaire. 10 pour cent comptant comptant au moment de la vente.
11 oct—11 18 25 nov2 9 16

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Nantissement rémunérateur.
Propriété de choix dans le Sixième District.

Le beau et attrayant cottage double Nos 1,213 et 1,215 rue Magnolia.

Aussi : bagues en diamants, bracelets, bijouterie, etc.

Ia re Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres.

No 36,758.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 139 rue Camp.—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1891 et un autre le 12 octobre 1892 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dûment rendus dans l'affaire ci-dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Deux maisons et terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances, situés dans la ville de Lafayette, dans la subdivision de cette ville, dans l'îlot No 200, borné par les rues Magnolia, Valence, Constance et Cadiz, et numérotées Nos 6 et 7, mesurant chacun 30 pieds de front à la rue Magnolia sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, conformément à un plan de John F. Braun, voyer.

Les améliorations consistent d'un joli cottage à double corps de logis, confortable et spacieux. Huit ou deux lots de terre ayant toutes les commodités nécessaires, grande cour, location de choix, ayant une ligne de chemin de fer à vapeur à 150 pieds de la porte à bail, à raison de $ 45.50 chacun par mois, qui ont été refusés à cause de cette ligne.

Aussi, à la même heure et au même place un diamant solitaire, bracelets, un assortiment de bijouterie et d'argenterie.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur aura aussi droit de l'acquérir pendant J. G. Rantis notaire, l'assurance devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.
11 oct—11 18 25 nov2 9 16

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Marigny.

Succession de Mme Rodolph Müller.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans la cour de l'Hôtel de Ville, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dûment rendu dans l'affaire ci-dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan :

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans cette ville, sur les rues Marigny, Rond ville Bellerive et Desmazellières, mesurant 31' 5" de front à Marigny sur 100 pieds de profondeur. Les bâtisses sont connues sous le numéro 1,216 de la rue Marigny.

Conditions—Comptant. Acte aux frais de l'acquéreur. A. G. Seghers, notaire. 10 pour cent comptant comptant au moment de la vente.
11 oct—11 18 25 nov2 9 16

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 Octobre 1892.—Dédications pour la Louisiane : Temps beau, stoppé averses sur la côte du golfe ; vents d'est.

Température du 19 oct-bre 1892.
Thermomètre de M. A. L. CLAUDEL, Opticien.
No 143 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	74	23
Midi.....	80	26
3 P. M.....	79	26
6 P. M.....	76	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Frederick Wirth à Mlle C. Everhardt.
George Rechsteiner à Mlle Louise Cook.
John A. Foster à Mlle Estelle M. Wathen.
Charles Fraisse à Mlle L. M. D. Labarthe.
Adolph W. Cassac à Mlle Virginia C. Dupree.

Naissances.

Mme Alfred L. Gaudin, un garçon.
Mme Henry Wilson, une fille.
Mme Joseph P. Coughlan, une fille.
Mme Frederick Lehrman, une fille.
Mme William T. Christy, un garçon.
Mme G. Figalle, un garçon.
Mme Richard Aufrecht, une fille.
Mme John F. Gelding, une fille.
Mme J. G. Feeney, une fille.

Décès.

Cornelius Carmody, 45 ans, 166 rue Laurel.
Samantha Jean, 76 ans, 301 1/2 rue North Roman.
Mme Margaret McMahon, 37 ans, 139 rue Melpomène.
Mlle Eugénie Asara, 71 ans, 410 rue Morales.
George Wilson, 4 ans, 36 1/2 rue Bienville.
Louis B. Farrell, 7 jours, 100 rue St-Andrew.
Mme L. M. Linter, 32 ans, 719 rue Camp.
Amelia F. Villemarc, 15 jours, coin Valmont et St Patrick.
Mme Vve. Mary Carrigee, 55 ans, 621 rue Bourgogne.
Mlle F. C. de Lalande, 72 ans, 74 rue Louis.
Henry T. Simon, 3 mois, 124 rue Annette.
Mlle J. M. Redi, 19 ans, Mt. Pleasant, Tex.
Mme A. J. Stewart, 35 ans, 113 rue Coliseum.
Mme Vve. Gelding, 9 jours, 903 rue Bourgogne.
L. A. Donaldson, 1 an, 140 1/2 rue Washington.

Cour Civile de District.—Les successions de Joe Donohue, Florence B. Glenn, J. E. Matthews et Mme B. Dreyfus sont ouvertes.

T. B. Cassé demande l'émancipation.

Geo H. Hinson contre Geo W. Howard pour $117. 50.

Clara Weber contre Jos Wiesher, son mari, pour obtenir le divorce.

Geo W. Howard contre ses créanciers ; cession de biens. Actif, $1,894. 91 ; passif, $1,900.

Cour Criminelle.—Section A.—T. Lee et Dick Alexander, port d'armes cachés. L'un est condamné à $5 ou 20 jours, l'autre à $10 ou 30 jours.

Section B.

Jos Block de la maison Levy & Block, accusé de violation de la loi du dimanche par l'Association des employés des magasins de confections et habillements, a été reconnu coupable.

Ecole McDonogh No 18.—L'école publique McDonogh No 18, rue des Remparts, ne sera pas celle qui célébrera avec le moins de pompe et d'éclat la célébration du quatrième centenaire de la découverte du nouveau continent. Une magnifique fête s'y prépare qui commencera à neuf heures et finira le matin. Chants patriotiques, musique instrumentale, récitations, discours, tout cela est au programme, et tout cela sera exécuté d'une façon supérieure, il va sans dire. La partie chorale du concert sera sous la direction de Mme Josephine Whitaker. Une médaille en or, don de M. Henri Pilié, sera tirée au sort entre les élèves ; ce sera un souvenir de circonstance. D'abord Directeurs des Ecoles publiques ont promis d'honorer la fête de leur présence : MM. Major J. A. Hincks, Col. Gustave LeGardeur, Gén. John Glynn, Capt. Louis Adam, Capt. McComas French, U. S. N., Capt. C. W. Boothby, Capt. W. G. James, Capt. J. W. Gaines, John S. Minton, Paul Capdevielle, Gustave Pitot, C. F. Fink, Gustave Miller, Dr J. J. Castellanos, John F. Pollock.

Nous sommes redevables de ces renseignements à Mme V. Ducatel, un des membres les plus distingués du corps enseignant de l'institution.

Garde Nationale de la Louisiane.—Nos corps de volontaires participeront à la grande célébration colombienne de demain, 21 octobre. Un ordre général émanant du quartier général de la première brigade, signé de A. E. Morphy, assistant adjutant-général, porte que les troupes composant cette brigade paraîtront demain, vendredi, à 11 heures du matin, rue St-Charles, la droite s'appuyant à la rue North, dans l'ordre suivant : 4e bataillon d'infanterie, capitaine Thee. A. Marshall ; 3d bataillon, capitaine F. W. Hammett ; 5e bataillon, capitaine Frey Vicoca ; Batterie B, lieutenant H. B. Thompson. Par ordre du major L. F. Beuchereis, commandant.

Incendie à Algier.—Vers une heure de l'après-midi, le feu s'est déclaré au No 25 de la rue Olivia, à Algier, occupé par Mme Orpion et lui appartenant. L'immeuble est mobilier ont reçu environ $800 de dommages.

Le No 27 de la même rue appartenant à F. A. Daniel et occupé par lui a été endommagé pour environ $500. Assurance à la compagnie Mechanics of Trenton. Le mobilier de M. Daniel qui est assuré pour $800 à l'agence Woods a reçu environ $200 de dommages.

Les flammes se sont ensuite communiquées au No 23 appartenant à Henry Donciffelez et lui appartenant.

L'immeuble qui est assuré pour $2,500 à la compagnie Lafayette a été endommagé pour $150.

Le No 92 de la rue Peter appartenant à Manuel Abascal et occupé par John Sadler a reçu environ $100 de dommages. Le mobilier de Sadler qui est assuré pour $500 à la compagnie Hibernia a été endommagé pour $100.

Le No 96 Peter occupé par Fred. Gerdes et Louis Banks et appartenant à Manuel Abascal, a été fortement endommagé. Le mobilier de M. Gerdes a reçu $50 de dommages, et celui de Banks qui est assuré $400 à la compagnie Hibernia, en a reçu environ $200.

L'alarme a été donnée à la boîte No 4, et quelques instants après, le sous chef Daley en a donné une autre à la boîte No 72.

Accident.—Hier, à 11 heures 45 A M., Aaron Morris, un nègre employé chez John I. Adams & Cie, épiciers en gros, rue Patton, près Commune, a eu la cuisse droite cassée par la chute d'une caisse de conserves tombée de sur l'accompagnateur.

Morris, qui demeure au No 513 de la rue Constance, a été transporté à l'hôpital de charité dans une voiture d'ambulance.

Société protectrice de l'Enfance.—Voici le dernier rapport mensuel de la Société protrice de l'enfance, rapport qui parle éloquemment en faveur de l'utilité de cette association.

Il y a eu pendant le mois 8 arrestations, 6 condamnations, 6 filles rendues à leurs familles ou envoyées dans des asiles, 2 orphelins confiés aux soins de la société, 4 filles envoyées chez leurs parents dans les Etats voisins, 12 filles retirées de maisons de prostitution, 6 envoyées au Home for Homeless, 2 à l'hôpital, 3 enfants perdus ont été trouvés et 2 orphelins ont été adoptés.

Hâte.—A 10 h. 30 du soir, à l'encoignure des rues Race et Magazine, au cours d'une discussion avec Phillip Brown, du nommé Albert Williams a été grièvement blessé par lui, d'un coup de couteau à l'épaule gauche.

Après avoir reçu les soins des étudiants, il a été transporté chez lui, rue Race entre Camp et Magasin. Brown a été arrêté chez lui, No 382 rue Magazine, par le caporal Rogers et écroué au poste du deuxième precinct.

Le feu.—A 11 heures 30 P. M., le feu a endommagé pour environ $150, un hangar situé sur le derrière du No 219 de la rue Feydras, occupé par Joe Bosley et lui appartenant. L'immeuble est mobilier sont reçu environ $800 de dommages.

Le No 27 de la même rue appartenant à F. A. Daniel et occupé par lui a été endommagé pour environ $500. Assurance à la compagnie Mechanics of Trenton. Le mobilier de M. Daniel qui est assuré pour $800 à l'agence Woods a reçu environ $200 de dommages.

Les flammes se sont ensuite communiquées au No 23 appartenant à Henry Donciffelez et lui appartenant.

L'immeuble qui est assuré pour $2,500 à la compagnie Lafayette a été endommagé pour $150.

Le No 92 de la rue Peter appartenant à Manuel Abascal et occupé par John Sadler a reçu environ $100 de dommages. Le mobilier de Sadler qui est assuré pour $500 à la compagnie Hibernia a été endommagé pour $100.

Le No 96 Peter occupé par Fred. Gerdes et Louis Banks et appartenant à Manuel Abascal, a été fortement endommagé. Le mobilier de M. Gerdes a reçu $50 de dommages, et celui de Banks qui est assuré $400 à la compagnie Hibernia, en a reçu environ $200.

L'alarme a été donnée à la boîte No 4, et quelques instants après, le sous chef Daley en a donné une autre à la boîte No 72.

Accident.—Hier, à 11 heures 45 A M., Aaron Morris, un nègre employé chez John I. Adams & Cie, épiciers en gros, rue Patton, près Commune, a eu la cuisse droite cassée par la chute d'une caisse de conserves tombée de sur l'accompagnateur.

Morris, qui demeure au No 513 de la rue Constance, a été transporté à l'hôpital de charité dans une voiture d'ambulance.

Société protectrice de l'Enfance.—Voici le dernier rapport mensuel de la Société protrice de l'enfance, rapport qui parle éloquemment en faveur de l'utilité de cette association.

Il y a eu pendant le mois 8 arrestations, 6 condamnations, 6 filles rendues à leurs familles ou envoyées dans des asiles, 2 orphelins confiés aux soins de la société, 4 filles envoyées chez leurs parents dans les Etats voisins, 12 filles retirées de maisons de prostitution, 6 envoyées au Home for Homeless, 2 à l'hôpital, 3 enfants perdus ont été trouvés et 2 orphelins ont été adoptés.

Board of Trade.—Après une enquête de deux jours au sujet de la bagarre entre MM. Prochaska, Castleman et E. Dupré, au Board of Trade, les différentes de celui-ci ont déclaré que M. Dupré n'était pas à blâmer et ont acquitté jusqu'au 12 janvier MM. Prochaska et Castleman, semblable conduite devant être de nature à enlever au Board of Trade son caractère respectable et à nuire à l'institution.

Preston's Head - Ache—guérira tout mal de tête en 15 minutes. Il guérit les maux de tête, sur notre mal.

MASS MEETING.

Ratification de la nomination du Général Ad. Meyer dans les 4me et 5me Wards.

Le Mass Meeting des 4me et 5me Wards a eu lieu hier soir au Square Congo. Une assistance enthousiaste s'y était donné rendez-vous pour ratifier le choix du général Adolph Meyer comme candidat au Congrès pour le 1er district congressionnel.

Le président de l'assemblée a été choisi en la personne du juge Albert Voorhies, qui a prononcé quelques paroles avant de présenter les divers orateurs au public. Il a dit que la prochaine élection avait une double importance par le fait qu'elle se compliquait de l'élection présidentielle et que le peuple ne saurait trop être on éveil, car la liberté est le prix d'une constante vigilance.

Il a paré brièvement du bill du tarif créé pour enrichir un petit nombre au détriment de la masse, et du Force Bill, qu'on ne craint pas, parce qu'on est prêt à défendre en liberté au prix de sa vie, mais si jamais il est voté, et il le sera si le parti républicain est victorieux aux deux élections prochaines, ce sera un bien mauvais coup pour notre commerce et notre agriculture. C'est un grand problème à résoudre.

L'orateur termine en conseillant aux électeurs de ne pas négliger de se faire enregistrer et en exprimant la certitude que les démocrates des 4me et 5me wards ne failliront pas à leur devoir, et qu'ils couvriront au congrès et diront comme président les hommes de leur parti.

M. CHAS LOUQUE

dit qu'il éprouve un grand plaisir à voir groupés devant lui tant de visages familiers. Il y a quelques mois, dit-il, nous étions divisés par une question locale concernant exclusivement l'Etat de la Louisiane, aujourd'hui je suis heureux de constater le retour d'une communion de sentiments, en présence d'une question qui n'est pas seulement de politique locale, mais nationale aussi. Nous avons à voter pour un représentant au Congrès, c'est-à dire à l'Assemblée Nationale, élection dans laquelle tous les Etats de l'Union sont intéressés, aussi est il urgent que vous vous rendiez aux urnes et l'emportiez sur toutes les questions en jeu, avant de déposer votre bulletin de vote, que vous sachiez laquelle des deux assemblées vous voulez voir gouverneur, la démocrate ou la républicaine.

Il y a d'abord la question du tarif. La taxe doit être universelle et perçue dans le seul but de soutenir le gouvernement. Les républicains vous diront qu'elle est nécessaire, non seulement pour subvenir aux frais du gouvernement, mais pour protéger les grandes industries, et que plus élevé est le tarif, mieux cela vaut pour elles, par le fait que l'on empêche l'entrée des produits étrangers.

Ce n'est pas le premier venu qui peut dire un tarif élevé ou modéré est nuisible ou bienfaisant, mais le résultat en est démontré à celui qui, allant dans un magasin acheter une marchandise de dix yards, en a besoin de 15 ou 20 yards également. Tout argent du peuple qui n'est pas consacré uniquement au maintien du gouvernement, est du l'argent qu'on lui extorque. Pour la création d'un tarif élevé, les républicains prétendent aussi protéger l'ouvrier, mais voyez le résultat à Homestead, où l'industrie n'est pas plus protégée. Croyez-vous que le tarif soit protecteur lorsque l'ouvrier est obligé d'avoir recours à la grève pour faire augmenter son salaire ?

Lorsqu'il y a quatre ans, les républicains sont entrés au pouvoir, ils ont trouvé dans les coffres des millions amassés par le sage gouvernement de Cleveland. Qu'en ont-ils fait ? Ils les ont consacrés au paiement des pensions dont le total dépasse le coût d'entretien de l'armée allemande.

Les démocrates sont avec le peuple, les républicains avec l'aristocratie qu'ils veulent faire plus riche en appauvrissant le peuple.

Mais je vois que je parle à des convertis, à une assistance déjà démocrate, aussi n'insisterai-je pas davantage sur ce sujet et je n'ajouterai que quelques mots sur le vote des citoyens du *Force Bill*. Avec ce bill, vous pourriez voter tous les jours, journée des bulletins démocrates, le soir, il ne sortira de l'urne que des bulletins républicains et un *returning Board* sera là pour faire l'élection selon sa discrétion et faire naître le mécontentement et la révolte.

Cleveland est opposé au Force Bill et si les Etats-Unis ont jamais produit un homme honorable, intègre, désintéressé, c'est assurément Grover Cleveland ; aussi voterons-nous tous pour lui à l'élection prochaine. Il faut qu'au jour du scrutin, toute notre force démocratique se rue, que notre vote soit presque unanime dans le district pour l'Hon. Adolphe Meyer qui au cours de son récent terme a servi de son mieux les intérêts de la Louisiane.

Il vient d'acquérir 2 ans d'expérience ; son élection lui donnera l'occasion de parfaire ses aptitudes pendant deux autres années, et il deviendra de plus en plus utile à mesure qu'il séjournera davantage au Congrès où ce sont les plus anciens et les plus connus qui deviennent les *leaders* et qui peuvent exercer une bienfaisante influence dans toutes assemblées, en faveur de leur Etat. Votons donc tous pour lui, et en tel nombre, qu'il n'y ait point de contestation possible.

M. F. D. CHRÉTIEN,

a dit qu'il fallait envisager sans passion cette campagne électorale qui comporte bien des questions, mais pour nous, dans quelques jours, nous n'aurons qu'une question d'importance. Je vais, a dit l'orateur, tâcher de vous les expliquer d'une façon aussi complète que possible.

Je dois apparemment vous exprimer ma satisfaction de voir dans cette réunion, quelques républicains ; à ce sujet, je demande particulièrement de m'accorder leur attention et je m'estimerai heureux si je puis les convertir, afin qu'ils allient en braves, et comme des honnêtes gens, voter pour un bon gouvernement.

Pour revenir au tarif, c'est une taxe perçue d'une façon autre que la taxe ordinaire, mais une taxe qui elle aussi est payée par l'ouvrier qui gagne son pain par un dur et long labeur. Aux élections pour les juges, j'ai entendu des ouvriers dire : "Je n'irai pas me déranger, je n'ai pas de taxes à payer." Un marchand, le commerçant ne se dérangent pas, qu'ils paient." Mais qu'il ne paie ou ces, et ce raisonnement est entièrement faux, et voici comment.

Un homme somme de $1,000 à placer, achète une maison je commencerai par fixer le revenu de mon argent, et divisant cette somme par 12, j'aurai la somme de loyer que je compte toucher mensuellement, mais ne voulant la diminuer en aucune façon, j'aurai soin d'y ajouter les sommes que je verse pour taxes, frais d'assurances et j'augmente le loyer mensuel sera augmenté proportionnellement.

C'est donc, sans qu'il s'en doute, l'ouvrier qui paie toutes les taxes, c'est le leurs familles ou envoyées dans des asiles, 2 orphelins confiés aux soins de la société, 4 filles envoyées chez leurs parents dans les Etats voisins, 12 filles retirées de maisons de prostitution, 6 envoyées au Home for Homeless, 2 à l'hôpital, 3 enfants perdus ont été trouvés et 2 orphelins ont été adoptés.

Board of Trade.—Après une enquête de deux jours au sujet de la bagarre entre MM. Prochaska, Castleman et E. Dupré, au Board of Trade, les différentes de celui-ci ont déclaré que M. Dupré n'était pas à blâmer et ont acquitté jusqu'au 12 janvier MM. Prochaska et Castleman, semblable conduite devant être de nature à enlever au Board of Trade son caractère respectable et à nuire à l'institution.

Parlant de la prime sur le sucre, M. Gibson dit que c'est une autre injustice, car c'est encore le paiement de quelques-uns avec le produit de la taxe des autres, aussi la prime est-elle destinée à disparaître, selon le vœu de votre éloquence, un point qu'il est certain, et le pense de réaliser la cause. Alors, l'herbe croîtra dans les champs, sur la levée on n'aura plus besoin de sonneurs et l'Etat deviendra pauvre.

Les planteurs ne gagnent rien à la prime ; ce qu'ils vendaient 4 1/2 c, ils le vendent 2 1/2 ou 3, ce qui, en y ajoutant la prime donne exactement le prix qu'ils obtenaient avant de recevoir cette si. Je vous demande si vous croyez que semblables choses puissent exister dans une communauté civilisée, assurément non, d'où la nécessité, l'urgence, d'envoyer au Congrès un représentant démocrate.

Au sujet du Force Bill, Porteur a dit : Il me semble entendre encore le fracas du canon, le crépitement du mousquet, le bruit des chevaux et des armes ; il me semble je vois les troupes fédérales expulser nos représentants du capitole, que j'entends les gémissements et les cris d'agonie des braves qui sont tombés au pied de la bonne, ou défendant notre liberté. Il me semble encore que je vois la procité de nos taxes, à pleine verse dans le tiroir, transféré dans les poches de ces gens sans scrupule, que je vois quelques ignorants constitués en returning board, rejetant les votes de telle paroisse, arrangeant ceux de telle autre et terminant l'élection à leur gré.

Quand les républicains sont entrés au pouvoir, il y avait deux millions de dettes, lorsqu'ils l'ont quitté ils en ont laissé quarante millions qui sont passés dans leurs poches.

Après l'évocation de telles infamies, sa conclusion pas de parti venait au pouvoir vous serez prêts à sacrifier votre vie pour l'en empêcher ! Si vous sentez cela, vous irez au mois de novembre déposer, en phalange serrée, votre bulletin pour les candidats démocrates.

M. T. GILLOLY

démontre combien l'élection qui approche est d'une importance vitale. Il parle du tarif qui a été appliqué à chacune de première utilité plutôt qu'aux objets de luxe, et cela, au détriment de la classe pauvre.

Il parle longuement du paiement des pensions, grande mascarade politique, et fait observer que le général Ad. Meyer a traversé cette campagne si pleine d'événements importants.

M. LABOR,

en parlant du Force Bill, dit que sans les efforts des sénateurs, il serait déjà passé à l'état de loi et qu'à la présente élection les électeurs les connaissance d'élection et le retourneront.

Il dit que c'est le devoir des Louisianais de voter à la victoire avec l'Alabama, l'Arkansas, et la Floride, en votant pour Cleveland, Stevenson et le gén. Ad. Meyer qui a servi si fidèlement leurs intérêts.

Un représentant ne peut devenir un législateur en 2 ans, son premier terme n'est qu'un apprentissage. De nouveau je vous exhorte à ne pas faillir à votre devoir, vous tous aux polls, venez de bonne heure, je ne vous dis pas de venir souvent, parce qu'on pourrait nous accuser de tricher.

M. GEO. FLYNN,

dit qu'il a toujours travaillé plutôt obscurément dans le rang qu'en public, en harangueur à la foule. Toutes les questions qui ont longuement discutées et doivent être bien connues des gens.

Il dit que dans le Nord et l'Ouest, lors de l'élection de Cleveland, on prétendait que c'était le reine du pays et de la population. A la fin de son terme, on trouva une excuse pour nommer un républicain, et maintenant que notre prospérité se serait que temporaire, et que pour en prolonger la durée il fallait changer le gouvernement et élire Harrison.

Il fut dit aussi que sans le terme de Harrison, le prix du blé qui avait atteint la plus forte hausse avec Cleveland, monterait encore ; il n'a fait que baisser depuis. M. Flynn n'était pas venu pour prononcer un discours, il avait voulu seulement se donner le plaisir de voir réunis les démocrates des 4ème et 5ème wards et d'entendre les discours qui leur seraient adressés. Il exhorte les électeurs à ne pas s'abstenir au 8 novembre et à se rendre en masse aux polls.

L'HON. AD. MEYER,

le candidat du 1er district congressionnel, remercie M. Voorhies des quelques paroles flatteuses qu'il a prononcées à son adresse, en le présentant à l'assistance.

Je mérite peut être, dit-il, quelques uns de ces éloges, mais ce que j'ai fait dans les vingt dernières années n'a été que l'accomplissement d'un devoir envers la population en milieu de laquelle j'ai vécu, le paiement d'une dette de reconnaissance pour la prospérité et le bonheur dont j'ai joui parmi elle.

Il me semble qu'il n'y a que quelques jours seulement que je me suis adressé aux électeurs des quatrième et cinquième wards à ce même endroit, de cette même plateforme. Depuis lors, nous avons eu des luttes vives, mais de nouveau la réconciliation s'est faite, et je suis heureux de voir que les discussions ont disparu devant les graves questions qui nous préoccupent.

Puisque les 4me et 5me wards m'honorent de nouveau de leur choix, je saisis l'occasion de les en remercier sincèrement. J'ai toujours cessé au Congrès de mériter la confiance qu'ils m'accordent, en dans l'avenir comme dans le passé, j'en resterai toujours digne.

Vous avez entendu discuter la question du tarif et signaler toutes les injustices du parti républicain. Mes recherches ne m'ont point fait entrevoir le bénéfice que l'on prétend que l'ouvrier retire de cet îlot du tarif.

Lorsqu'il dépense 90c. sur un salaire de $1, il ne lui est pas permis de faire des économies.

Le gouvernement démocratique sait qu'il faut de l'argent pour le maintenir, mais il n'en veut pas à l'acabe, et depuis le début on a existence il s'est attaché à protéger l'ouvrier dans toutes les branches de l'industrie, parce qu'il sait que c'est lui qui est la cause de la prospérité du pays et que le banquier, le marchand, ejo, dépendent tous de fruit de son labeur.

Mais la question suprême est celle qui affecte la liberté des citoyens, sans laquelle la prospérité serait un vain mot. Je fais allusion au *Force Bill*. Rien n'a été exagéré, dans le tableau qu'on vous en a fait.

Quoique je juge par votre attention que vous êtes désireux d'étudier à fond ces questions, je ne veux pas prendre de votre patience et je vais prendre congé de vous, non toutefois sans vous avoir dit que j'ai la ferme conviction que vous irez tous voter le ticket démocrate, pour avoir une nouvelle de prospérité et de bonheur à notre pays et vous la démocratie, l'industrie sera florissante, l'ouvrier recevra la juste rémunération de son labeur.

Longue vie à la démocratie !

Après lecture et adoption de résolutions par lesquelles l'assistance s'engage à donner ses suffrages aux candidats démocrates choisis par ses délégués, l'assistance se disperse au son de la musique et au bruit des pétards, en manifestant son enthousiasme par de bruyantes clameurs.

Menus faits.—Hier matin, un nègre du nom de J. W. Thompson qui passait sous Camp et Poydras, a trouvé un portefeuille contenant $1.000. Il l'a rendu à son propriétaire, M. Lisé, qui s'est montré de la reconnaître.

—On a envoyé à l'Hôpital de Charité un nègre âgé de 65 ans qui avait été trouvé malade au coin des rues Broad et Ste-Anne.

—Hier soir à 10:15 heures, Mme Stein, demeurant au No 58 de la rue Sud Galvez, a trouvé devant sa porte un enfant de couleur âgé d'environ 15 jours. Elle l'a remis au sergent Walsh qui l'a transporté à l'Hôpital de Charité où il a été confié aux soins des sœurs.

Pas d'exagération, pas d'appréhension là où il est fait usage de sirop Delabarre pour la dentition chez les enfants en ayant besoin. C'est un remède sûr et prend facile la dentition.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Henry Verhaben vs Gottfried Bets.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 22,706. En vertu d'un writ de fieri facias émané par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, le procédoral à la vente à l'enchère publique, à main entendant, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 28ème jour d'octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux magasins, une pendule, une glacière, un chevalet à bière, fauteuils, chaises, un bar-an avec miroir, deux vitrines, une charrette de bras, longer à deux roues, un jeu de harnais.

Conditions : l'adjudicataire paiera et immédiatement plus haut conformément à la troisième assignation en main bureau.

Conditions—Comptant par les lieux.

WM. ENRIGHT,
18 oct—18 23 28 Constable.

TROISIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—Nouvelle Orléans, 18 octobre 1892—No 5,737—H. Stafford vs. Philip Rabin.—Un verre : d'un writ de fieri facias à moi dirigé dans la susdite affaire par l'Hon. Wm H. Seymour, juge de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, le procédoral à la vente à l'enchère publique, au plus offrant, JEUDI, 27 octobre 1892, à midi, à mon entrepôt, coin de rue Chestnut et Alix, Cinquième District de cette ville, la propriété ci-après décrite :

Un lot de meubles de ménage connu sous un inventaire annexé à mon bureau.

Conditions—Comptant.

C. C. MURPHY, Constable.
Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
18 oct—18 23 28

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

La récolte d'orge en France.

Paris, 19 octobre—Les statistiques officielles relativement à la récolte d'orge en France disent que la récolte cette année s'élèvera à 17,626,433 hectolitres, l'année dernière elle était de 26,523,978 hectolitres.

Les journaux ont généralement approuvé l'attitude prise par la Chambre des Députés au sujet des troubles à Carmaux.

Paris, 19 octobre—Les journaux en général approuvent l'attitude prise hier par la Chambre des Députés en commençant des arbitres pour régler le différend qui existe entre la compagnie minière et les mineurs à Carmaux, lequel différend menaçait de causer des conséquences politiques très sérieuses.

Les journaux avancent que le différend peut être réglé facilement par l'arbitrage.

Plusieurs députés socialistes sont fortement opposés à la nomination de M. Loubet, premier ministre, comme arbitre.

Mente frumtabe.

Paris, 19 octobre—Le trois pour cent est coté à 99 francs 7 1/2 centimes.

La compagnie minière de Carmaux approuve la proposition du baron Reille pour régler le différend ; avec les grévistes.

Paris, 19 octobre—La compagnie minière de Carmaux a approuvé la proposition faite hier par le baron Reille à la Chambre des députés de nommer des arbitres pour régler le différend qui existe entre la compagnie et les mineurs en grève.

L'expédition française au Dahomey

Paris, 19 octobre—Une dépêche à été reçue au ministère